Mairie d'Aulnoye-Aymeries
Centre Administratif
Place du Docteur GUERSANT
59620 AULNOYE-AYMERIES

Marchés Publics de Services

Appel d'Offres Ouvert
En application des articles R. 2161-2 à R2161-5, du code de la commande publique

Aménagement et entretien des espaces verts de la ville d'Aulnoye-Aymeries

Règlement de Consultation (R.C)

Date limite de remise des offres :

Le 30 novembre 2026 à 12h00

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION : 3

2. CONDITIONS DE CONSULTATION : 3

2.1 Pouvoir Adjudicateur 3

2.2 Procédure de passation et forme du contrat 3

2.3 Durée d'exécution du marché 3

2.4 Délai de validité des offres 3

2.5 Date limite de remise des offres 3

2.6 Marché fractionné 3

2.7 Allotissement et forme des groupements 3

2.8 Sous traitance 4

2.9 Variante 4

2.10 Langue et unité monétaire 4

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 5

4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 5

5. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 5

5.1 Candidature 6

5.2 Offre 6

6. JUGEMENT DES OFFRES 7

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7

8. PROCEDURES DE RECOURS 7

1. OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation porte sur l'entretien des espaces verts, la tonte des pelouses, le fauchage des espaces libres de la ville d'Aulnoye Aymeries.

Lieux de prestation : le détail des secteurs est annexé au présent dossier.

2. CONDITIONS DE CONSULTATION :

2.1 Pouvoir Adjudicateur

Mairie d'Aulnoye-Aymeries
Monsieur Bernard BAUDOUX – Maire
Place du Docteur Guersant
59620 Aulnoye-Aymeries

2.2 Procédure de passation et forme du contrat

Le présent marché est passé selon les modalités d'un appel d'offres ouvert en procédure formalisée conformément aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 ; R.2124-1 et R.2124-2 1° ; R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Nomenclature CPV : 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts

2.3 Durée d'exécution du marché

Les prestations commencent à compter du 1 janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027
Le marché est renouvelable **par reconduction expresse. La durée totale ne pourra excéder 3 ans.**

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est le 30 novembre 2026 à 12h00 **sur la plateforme dématérialisée** https://marchespublics596280.fr

2.6 Marché fractionné

• Accord-cadre (articles R2162-1 et suivants du code de la Commande publique) :
Non
• Marché à tranches (article R2113-4 et suivants du code de la Commande Publique) :
Le marché n'est pas divisé en tranches.

2.7 Allotissement et forme des groupements

Le marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

- Lot 1 : AULNOYE grands axes principaux.

- Lot 2 : AULNOYE secteur Nord – lot réservé. Conformément à l'article L2113-12 du code de la commande Publique, ce lot est réservé à des entreprises adaptées (EA) ou à des établissements et services d'aides par le travail (ESAT) mentionnées à l'article L 5213-13 du code du travail et à l'article L 344-2 du code de l'action sociale et des familles.

Le marché pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques. Dans ce dernier cas, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur public.
Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres agissant à la fois :
- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.8 Sous traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous - traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

2.9 Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.10 Langue et unité monétaire

Les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre seront rédigés en français. Les documents non rédigés en langue française devront être accompagnés d'une traduction en français

Les offres seront exprimées en EURO

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC), commun aux 2 lots ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun aux 2 lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes, commun aux 2 lots ;
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), lot 1 et 2

4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.
Les modifications seront envoyées aux candidats, par la plateforme dématérialisée (via un mail), au plus tard six jours avant la date limite de réception des plis.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

5. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.
La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :
https://marchespublics596280.fr/

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf,
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gil, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1" octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées

électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

5.1 Candidature

Chaque candidat, ou, en cas de groupement et/ou de sous-traitance, chaque cotraitant et sous-traitant aura à produire les pièces suivantes :

- La lettre de candidature DC1
- La déclaration du candidat DC2.
- la déclaration de sous-traitance (DC4) si le candidat souhaite déclarer son ou ses sous-traitants dès ce stade de la procédure ;
- Les attestations d'assurances pour risques professionnels en cours de validité dont dispose le candidat.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- un Relevé d'Identité Bancaire RIB ;
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - le chiffre d'affaires des 3 dernières années,
 - la liste des principales références professionnelles du candidat dans des domaines similaires au présent marché au cours des trois dernières années.
 - ses moyens humains et techniques (de ses éventuels sous-traitants ou/et cotraitants également),
 - un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature.

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.
Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).
Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.
Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnées ci-dessus.

5.2 Offre

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), dater et signer ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), dater et signer ;
- L'Acte d'Engagement (AE), dater et signer ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), à compléter en totalité, dater et signer ;

- Le mémoire justificatif du candidat présentant l'ensemble des dispositions qu'il jugera utiles à préciser pour mener à bien la mission demandée (méthodologie, moyens dévolus à cette mission, CV du chef de projet et de l'équipe, planning …)

6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

a) Prix : 60 points

- Prix global forfaitaire annuel pour les prestations : 60 points
 Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) x pondération du critère de prix

b) Valeur technique de l'offre : 40 points

- Moyens humains et matériels et personne dédiée au suivi du contrat : 20 points.
- Planning mensuel prévisionnel d'intervention (pour nous permettre d'appréhender l'entretien qui sera réalisé tous les mois) : 15 points.
- Pertinence des mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier lors de la réalisation des prestations : 5 points

Au final, une note sur 100 sera attribuée par addition des notes précitées.
L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire par le pouvoir adjudicateur en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations (des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique), si ceux-ci n'auraient pas été fournis dans la candidature.
Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur le profil d'acheteur.
Une réponse par écrit sera alors adressée en temps utile à toutes les sociétés ayant reçu le dossier (et s'étant identifiées pour retirer le dossier de consultation).
Aucun renseignement verbal ne sera communiqué.

8. PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Lille.
Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif de Lille peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.f

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59014 LILLE Cedex
Tél. : 03.59.54.23.42
Fax : 03.59.54.24.45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :
Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59014 LILLE Cedex
Tél. : 03.59.54.23.42
Fax : 03.59.54.24.45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr